

CONVOCATION CRITERIUM FEDERAL REGIONAL

TOUR 2 – 24 novembre 2024



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

HORAIRES

Ouverture de la salle : 8h30

Pointage : Fin à 9h30 - Début de la compétition : 10h00

 **BALLES**, plastiques de couleur blanche.

LICENCES

Le contrôle de la licenciation et de la certification médicale sera effectué lors du pointage. **Un joueur ne pouvant justifier de sa licenciation et de sa certification médicale ne sera pas autorisé à jouer.**

ARBITRAGE

En sortie de poules, tous les joueurs s'engagent à arbitrer au moins deux parties. Tout refus sera sanctionné d'une amende au club du licencié fautif.

PARTICIPATION

La participation à tous les tours du Critérium Fédéral Régional est obligatoire, et les joueurs ne participant pas à un tour descendent d'une division (sauf 1 absence par saison entrant dans la liste des absences autorisées).

Tous les joueurs inscrits sont considérés comme participants effectifs.
Il est impératif que le club signale toute absence pour permettre les repêchages,
avant le mercredi 20 novembre à midi par mail à contact@lgett.fr

Division	Lieu	Adresse	Juge-Arbitre	Liste des qualifiés
R1 Messieurs	Batilly	Gymnase de Batilly Rue de la barrière, 54980 BATILLY	SCHOUVER Franck franck.schouver@gmail.com 06 87 07 39 75	Lien
R1 Dames	Vittel	Centre de préparation omnisports Avenue du haut du Fol 88800 VITTEL	DUSSART Aurore auroredussart57@gmail.com 06 81 45 99 13	Lien
R2 Zone A + R1 BG	Troyes	Cosec N° 3 – Complexe sportif Henri terre Rue Gustave Eiffel 10430 ROSIERES PRES TROYES	GIRAULT Germain germain.girault@gmail.com 06 50 85 38 19	Lien
R2 Zone B + R1 BG	Vittel	Centre de préparation omnisports Avenue du haut du Fol 88800 VITTEL	DEPARDIEU Jean-Marie jmd.depardieu@gmail.com 06 76 57 50 53	Lien
R2 Zone C + R1 BG	Kochersberg	Gymnase le relai du Kochersberg Rue principale 67370 WILLGOTTHEIM	HEYMANN Christophe christophe.heyman@gmail.com 06 80 57 12 43	Lien

Zone A : concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 08, 10 et 51.

Zone B : concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 52, 54, 55 et 88.

Zone C : concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 57, 67 et 68.